

## **Communiqué de presse**

### **Avec le soutien de la Banque des Territoires, Amundi lance « Amundi Private Equity Transition Juste », un fonds d'impact dédié à l'accompagnement de PME et ETI non cotées proposant des solutions en faveur de la transition environnementale et de la décarbonation**

Paris, le 4 juin 2024

**Amundi, leader européen de la gestion d'actifs, annonce le lancement du FPCI « Amundi Private Equity Transition Juste ». Ce fonds d'impact est doté de 100 M€ à l'issue du premier closing dont 30 M€ souscrits par la Banque des Territoires.**

Soutenu par la Banque des Territoires, cette initiative a pour double objectif de contribuer à la transition environnementale en accélérant la décarbonation des activités économiques tout en minimisant les éventuelles conséquences sociales négatives liées à cette transition.

« **Amundi Private Equity Transition Juste** », réservé à des clients professionnels, est géré par une équipe spécialisée dans l'Investissement à impact, qui a construit une expertise sur ces thématiques depuis plus de 10 ans.

La stratégie d'investissement de ce fonds se concentrera sur le financement et l'accompagnement de sociétés qui proposent des solutions de décarbonation au sein des quatre secteurs les plus polluants (transports, bâtiments et constructions, industrie, y compris l'agroalimentaire), privilégient la création d'emplois durables, et rendent accessible leurs produits et services au plus grand nombre via des tarifs adaptés. Le fonds prendra des participations minoritaires, principalement dans des PME et ETI non-cotées sur les territoires français, pour des montants compris entre 3 et 20 M€ dans le cadre d'opérations de croissance et de capital-développement.

Avec une taille cible de 200 M€, le fonds s'est fixé un objectif financier de rendement en ligne avec les standards du marché et des objectifs extra-financiers d'impacts positifs sur les plans environnemental et social.

A cette fin, l'équipe de gestion s'appuie sur une méthodologie d'impact robuste: des indicateurs d'impact permettront de suivre et mesurer l'évolution de l'impact environnemental et de la performance sociale de chaque participation en portefeuille. En complément, une évaluation des émissions carbone évitées est quantifiée annuellement. L'atteinte des objectifs extra-financiers associés conditionnera le paiement d'une fraction significative de la rémunération de surperformance d'Amundi.

Cette méthodologie permet au fonds d'être aligné avec les standards réglementaires du marché, notamment à l'article 9 du Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), et à la taxonomie européenne.

**Laurence Laplane, Head of Impact Investing, Amundi Actifs Réels & Alternatifs :** *“Ce nouveau fonds, qui vise à financer des solutions pour accompagner la transition environnementale et la rendre plus inclusive, nous permet de compléter notre offre d'investissement à impact à destination de clients institutionnels qui recherchent un couple rendement et impact maximisé. Nous capitalisons sur 3 leviers conjugués au sein du pôle Actifs Réels & Alternatifs d'Amundi : une expertise private equity mid-caps, l'accès à un deal flow d'entreprises innovantes qui offrent des solutions de décarbonation pour l'ensemble des secteurs de l'économie, et enfin, un savoir-faire reconnu en matière de mesure d'impact environnemental et social. Nous sommes convaincus que la transition bas-carbone ne sera pleinement réussie que si elle arrive à conjuguer impact environnemental et inclusion sociale.”*

**François Wohrer, Directeur de l'Investissement à la Banque des Territoires :** *“avec un investissement de 30 M€ dès le premier closing de ce véhicule, la Banque des Territoires marque son engagement et invite les investisseurs à impact à la rejoindre sur cette thèse d'investissement forte. Ce*

*projet s'inscrit pleinement dans les priorités stratégiques de la Banque des Territoires d'œuvrer en faveur de territoires plus durables et plus inclusifs, et dans son action plus globale en faveur du développement de la finance à impact. ”*

L'investissement dans le fonds présente un risque de liquidité et de perte en capital.

---

### **A propos d'Amundi**

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux<sup>1</sup>, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 100 milliards d'euros d'encours<sup>2</sup>.

Ses six plateformes de gestion internationales<sup>3</sup>, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 500 professionnels dans 35 pays.

***Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.***

[www.amundi.com](http://www.amundi.com)   

### **A propos d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs**

Amundi Actifs Réels & Alternatifs regroupe l'ensemble des expertises d'Amundi en immobilier, dette privée, private equity, infrastructures, multigestion et alternatifs. Forte de plusieurs décennies d'expertise sur ces marchés, Amundi offre ainsi aux investisseurs institutionnels et particuliers l'accès aux actifs réels et alternatifs au travers de solutions d'investissement innovantes. Avec €75 milliards sous gestion<sup>4</sup>, Amundi Actifs Réels & Alternatifs s'appuie sur c. 330 professionnels répartis dans nos centres de gestion à Paris, Londres, Milan, Luxembourg, Barcelone, Madrid, Zurich et Dublin.

### **A propos de la Banque des Territoires**

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

**Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires**

**[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr)**

   

---

<sup>1</sup> Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2023 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2022

<sup>2</sup> Données Amundi au 31/03/2024

<sup>3</sup> Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

<sup>4</sup> Données Amundi au 31/03/2024

## Contacts presse

### Amundi

Daniele Bagli : [daniele.bagli@amundi.com](mailto:daniele.bagli@amundi.com) – 01 76 32 75 16

### Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Nathalie Police : [nathalie.police@caissedesdepots.fr](mailto:nathalie.police@caissedesdepots.fr) – 06 07 58 65 19

Aurélie Imbert : [aurelie.imbert@caissedesdepots.fr](mailto:aurelie.imbert@caissedesdepots.fr) – 06 77 56 38 82

**Document destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations sont fournies dans le seul but de leur permettre d'avoir une vue d'ensemble des Fonds et ce, quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de leur indépendance éditoriale, pour lequel Amundi décline toute responsabilité.** Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site [www.amundi.com](http://www.amundi.com). Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou services financiers. Amundi n'accepte aucune responsabilité, de manière directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'information contenue dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenu responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document. Ce document non contractuel est basé sur des sources que nous considérons comme étant fiables. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire Fonds, disponible au siège social d'Amundi AM. Investir implique des risques. La valeur d'un investissement dans les produits et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Le Fonds n'offre pas de garantie de capital ou de performance. Par conséquent, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle et aucune autorité de tutelle ne prendra la responsabilité de l'exactitude financière ou de n'importe quelle disposition ou avis exprimé dans ce document. Ce document ne doit être pas être diffusé sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette diffusion ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.